



Barème d'honoraire

- Consultation juridique : 100 euros.
- Création de dossier immobilier : 300 euros.
- Vente immobilière : Terrain 5 à 10 pourcents du prix total de vente.
- Vente immobilière : Propriété bâtie et lot de copropriété : entre 5 et 7 pourcents du prix de vente.
- Cession de fonds de commerce 2500 euros.
- Bail commercial : 1500 euros